



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N°10

Réunion du Comité Directeur le mardi 14 octobre 2025 à 18h à Veauville Les Baons

Ordre du jour :

- Adoption des Procès-Verbaux précédents n° 6,7,8 et 9
- Présentation de la proposition de réforme des championnats seniors.
- Présentation des comptes saison 2024-2025 arrêtés au 30 Juin 2025 par M Ménard et le Commissaire aux comptes.
- Sur proposition de Philippe Dajon, nomination de M Pascal Roger en qualité de membre de la commission Règlements et Contentions.
- Validation de la demande de l'US Normande pour participer aux championnats U13 de la ligue des Hauts de France.
- Sur proposition de Thierry Lecourt, nomination de M Michel Fleury et M Bertrand Caltot en qualité de membres de la commission départementale des terrains et installations sportives.
- Sur proposition de M Madani Ferhati, nomination de M Rodolphe Barubé à la commission départementale d'actions sociale, citoyenne et éthique.
- Sur proposition de Mme Laetitia Hanouet, nomination de Mme Sandrine Pilon à la commission départementale des compétitions féminines.
- Le club de l'AS Toussaint qui évolue en Seniors D3 matins est en infraction avec le statut de l'arbitrage, demande à finir la saison en cours en critérium (ses résultats ne seront pas comptabilisés).
- Faisant suite à plusieurs devis reçus, le CODIR doit se prononcer sur le choix d'un architecte pour procéder à la réalisation de la fin de chantier du bâtiment à rénover au 41, rue de la Gare.

Membres présents

Régis BETHENCOURT, Madani FERHATI, Mickaël BUNEL, Jean-Yves JULIEN, Jean-Claude LEROY, Jean LIBERGE, Antoine LOUET, Denis PREVEL, Nourredine BOUHLAGHEM et Antoine LOUET.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2, rue Bellanger 76190 Yvetot

Membres excusés

Patrick COQUELET, Charlotte CANU, Alexis BELHACHE, Issa COULIBALY, Philippe DAJON.

Assistent à la réunion : la directrice Mme Annaëlle VIVET et M Lionel CHANDELIER.

Adoption des Procès-Verbaux n°6, 7, 8 et 9

Le CODIR à l'unanimité adopte ces 4 Procès-Verbaux.

Présentation des propositions de modifications des compétitions seniors

MMM Lecornu, Mogis et Lebrun présentent au Comité Directeur une proposition de modification des compétitions seniors.

Actuellement en seniors après-midi nous avons 3 groupes de 12 en 1ère division, 6 groupes de 12 en 2ème division, 2 groupes de 12 et 1 groupe de 10 en 3ème division et 4 groupes de 10 en 4ème division.

La finalité de cette réforme qui sera présentée aux clubs lors de l'AG du 13 Novembre est d'avoir la pyramide des compétitions suivante saison 2027-2028 : D1 3 groupes de 12, D2 4 groupes de 10, D3 5 groupes de 10 et D4 6 groupes de 10.

En ce qui concerne les compétitions seniors matins, l'opération se ferait en une seule saison on passerait de D1 3 groupes de 10, D2 4 groupes de 10 ou 12, D3 6 groupes de 10 ou 12 à la pyramide finale qui serait ainsi constituée : D1 3 groupes de 10, D2 5 groupes de 10 et D3 6 groupes de 9 à 10.

Résultat de l'exercice comptable saison 2024-2025 arrêté au 30 juin 2025.

Hervé Ménard en présence du commissaire aux comptes M François-Xavier Coussin, a présenté les comptes arrêtés au 30 juin 2025, le résultat de l'exercice présente un déficit de 147 582, 04€.

L'intégralité des comptes seront présentés aux clubs avec la convocation pour l'AG du 13 Novembre 2025 aux Grandes Ventes.

Le CODIR a entériné par un vote à l'unanimité les comptes qui lui ont été présentés.

Un débat s'est engagé sur le futur du District et deux sujets ont été soumis aux votes des membres du Comité Directeur :

L'un portait sur la récupération de TVA après que le bâtiment neuf aura été terminé 41 rue de la gare à Yvetot. Une somme de 450 000€ est en jeu, les membres du CODIR se sont prononcés pour, à l'unanimité sachant que dans tous les cas le bâtiment neuf sera terminé avant le bâtiment à rénover.

Le deuxième sujet portait sur la récupération de TVA sur l'occupation des terrains de Jumièges, une somme de 160 000€ environ est en jeu. Devant les incertitudes demeurant quant à la fréquentation des installations de Jumièges et de leur pérennité, les membres du CODIR à l'unanimité moins une voix se sont prononcés défavorablement quant à la récupération de TVA pour Jumièges.

Validation de M Pascal ROGER à la commission Règlements et Contentieux.

Sur proposition de Philippe Dajon, Président de ladite commission, le CODIR valide la nomination de M Pascal Roger en qualité de membre de cette commission.

Validation de MM Michel FLEURY et Bertrand CALTOT à la commission des terrains et des installations sportives.

Le CODIR, sur proposition de M Thierry Lecourt président de ladite commission, valide la nomination de ces deux nouveaux membres.

Validation de M Rodolphe BARUBE à la commission d'action sociale, citoyenne et éthique.

Le CODIR, sur proposition de M Madani Ferhati président de ladite commission, valide la nomination de ce nouveau membre.

Validation de Mme Sandrine PILON à la commission des compétitions féminines.

Le CODIR, sur proposition de Mme Laetitia Hanouet présidente de ladite commission, valide la nomination de ce nouveau membre.

Accord pour que l'US Normande évolue en U13 dans le district de la Somme.

Le CODIR délivre un avis favorable pour que le club de L'US Normande évolue en U13, exclusivement dans le district de la Somme.

Accord pour que le Club de l'AS Toussaint évolue en critérium en championnat seniors D3 Matins.

Le club de l'AS Toussaint se trouve cette saison en infraction avec le statut de l'arbitrage et devant cette situation intenable pour le club, le CODIR a décidé de placer ce club en statut critérium (c'est-à-dire qu'il pourra terminer le championnat en cours avec ses mutés, en revanche les résultats ne seront pas comptabilisés mais il ne sera pénalisé financièrement).

Choix d'un Maître d'œuvre pour terminer le bâtiment à rénover 41 rue la gare à Yvetot

Pour terminer le chantier, il est impératif de désigner un maître d'œuvre pour assurer la reprise et la finalité du chantier.

Pour ce faire les membres du CODIR doivent choisir entre deux propositions celle de Marc Gosselin (ateliers 70) et celle de Pascal Valognes architecte DPLG à Valliquerville. A l'unanimité les membres du CODIR ont porté leur choix sur la proposition de M Valognes qui a déjà la charge de la maîtrise d'œuvre pour le bâtiment neuf.

Création d'une commission des délégués.

Le CODIR valide la création d'une commission des délégués, le but de cette commission est de valider les candidats susceptibles de devenir délégués à différents matchs de compétitions de District. Cette commission est composée de Laurent Durécu, Antoine Louet et Denis Prevel. Pierre Tavelet participe également à cette commission en qualité de référent en matière d'arbitrage.

Le Président du DFSM



M JULIEN Jean-Yves

Le Secrétaire Général du DFSM



M LEROY Jean-Claude